

Délibération n°288/24 du 19/12/24

8-Domains de compétences par thèmes 8.8 Environnement

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLÉDIÈRE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCoux à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LÉCRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Etaient excusées : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 52

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Philippe PONSARD

TARIFS DES PRIX DE L'ASSAINISSEMENT Á COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT, il a été établi un scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire sur 10 ans.

Pour faire suite à cette étude, et pour permettre de respecter nos besoins en termes de recettes, les membres des Conseils d'Exploitation des régies « Eau Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines », réunis le 18 novembre 2024, ont voté, après discussion et débat, à

Accuse de réception en préfecture
023/200034825-20241231-288_24-DE
Date de télétransmission : 01/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

l'unanimité pour appliquer les tarifs 2025 selon la simulation faite en 2022 pour la part fixe et appliquer les tarifs 2026 pour la part variable.

En conséquence, les tarifs 2025 proposés aux membres du Conseil Communautaire sont les suivants :

Tarifs Assainissement REGIE 2025 par commune :

Commune	Part Fixe (abonnement) € HT	Part Variable (Consommation)
001-AJAIN	75,00 €	2,19 € HT
003-BUSSIÈRE DUNOISE	75,00 €	
004-GARTEMPE	115,00 €	
007-JOUILLAT	75,00 €	
008-LA BRIONNE	75,00 €	
009-LA CHAPPELLE TAILLEFERT	75,00 €	
010-LA SAUNIÈRE	81,00 €	
012-MONTAIGUT LE BLANC	81,00 €	
014-SAINT-CHRISTOPHE	105,00 €	
016-SAINT-FIEL	93,00 €	
017-SAINT-FEYRE	75,00 €	
018-SAINT-LAURENT	75,00 €	
019-SAINT LEGER LE GUERETOIS	75,00 €	
020-SAINT SILVAIN M.	75,00 €	
021-SAINT Sulpice LE GUERETOIS	105,00 €	
022-SAINT VAURY	75,00 €	
023-SAINT VICTOR EN MARCHE	75,00 €	
024-SAINT-YRIEIX les B	75,00 €	
025-SAVENNES	75,00 €	
002-ANZÈME	125,00 €	
006-GUERET	37,50 €	

Hors redevances et taxes telles que l'Agence de l'eau, TVA à 10,00 %, etc....

Pour les redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne : le taux appliqué sera celui voté selon le projet de délibération sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.

Tarifs Assainissement conventions de rejets spécifiques (CMN STE FEYRE)

- ✓ Part fixe : Sans objet.

Délibération n°288/24 du 19/12/24
8-Domains de compétences par thèmes 8.8 Environnement

✓ Part variable : 1,16 €HT/m3.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A AFFECTER A L'OPERATION					
	Budget	Année	Programme	Opération	
	40013	2025	/	/	
Section	Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code service	Montant
Fonctionnement	70	70611	0706		2 400 000 €HT

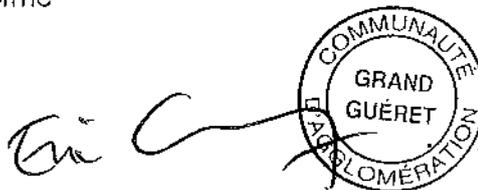
Vu l'avis favorable du conseil des régies « Eau, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines » en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 ABSTENTIONS) décident d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Philippe PONSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PP', written over a blank space.